



Enquête unifiée auprès des entreprises - annuelle

Enquête de 2004 sur les industries de services : conseils en gestion, scientifiques et techniques

*If you prefer to receive
this document in English,
please call us toll-free
at: 1 888 881-3666.*

Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour fournir des renseignements additionnels pour les différentes étapes de votre questionnaire. Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, veuillez communiquer avec nous. Un employé de Statistique Canada se fera un plaisir de vous aider.

Ligne d'aide : 1 888 881-3666



Table des matières

	Page
La Loi sur la statistique	3
Nom et adresse	3
A - Renseignements généraux	3
Objet de l'enquête	3
Avantages pour vous et votre industrie	3
Ententes de partage de données	3
Confidentialité	4
Directives générales	4
B - Activité commerciale principale	4
Description de la branche des conseils en gestion, scientifiques et techniques basée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord	5
C - Renseignements sur la période de déclaration	6
D - Organisation de l'unité commerciale	6
E - Caractéristiques de l'effectif	6
F - Revenus	7
G - Dépenses	9
H - Activités internationales	10
I - Répartition des revenus d'exploitation selon l'emplacement des clients	10
J - Répartition des revenus d'exploitation selon la catégorie de clients	11
K - Attestation	11
L - Commentaires	11
Visitez le site Web de Statistique Canada au www.statcan.ca	12

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations publiques et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

La Loi sur la statistique

La *Loi sur la statistique* exige des entreprises et des particuliers qu'ils fournissent les renseignements nécessaires à la production de statistiques officielles. La réponse à cette enquête sur les entreprises est obligatoire parce que les résultats sont utilisés directement ou indirectement par des programmes ayant été mandatés légalement par le Parlement. Vous pouvez consulter une copie de la *Loi sur la statistique* dans le site Web de Statistique Canada (aller à www.statcan.ca et suivre les liens sous « À propos de Statistique Canada », ensuite « Confidentialité et protection des renseignements personnels »).

Nom et adresse

Veillez vous assurer que les renseignements préimprimés sur la première page du questionnaire sont exacts. Si nécessaire, veuillez corriger dans les cases correspondantes.

A - Renseignements généraux

Objet de l'enquête

Statistique Canada a besoin des renseignements sur cette industrie afin d'évaluer ses tendances dans des secteurs comme l'emploi, les revenus, les dépenses ainsi que sa contribution à l'économie canadienne. En remplissant ce questionnaire, vous contribuez à mesurer la production économique au pays – le produit intérieur brut (PIB). Les entreprises et les administrations publiques s'appuient sur ces renseignements pour prendre des décisions économiques cruciales. À titre d'exemple, la Banque du Canada se fonde sur le PIB pour prendre des décisions qui influencent les taux d'intérêt et de change qui, à leur tour, influencent le cours des affaires.

Cette enquête fait partie du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises (EUE) qui incorpore quelques enquêtes-entreprises en un cadre simple en utilisant des questionnaires ayant une présentation, une structure et un contenu qui sont cohérents. Par le biais de l'approche unifiée, les entreprises ayant des activités dans différentes industries fournissent des renseignements similaires pour chaque branche d'opération.

Avantages pour vous et votre industrie

Les résultats de l'enquête permettent aux **consultants en gestion**, aux **consultants scientifiques et techniques** :

- d'avoir des renseignements courants sur la taille et les caractéristiques de l'industrie
- de se comparer à l'ensemble de l'industrie en se servant des renseignements de l'enquête comme outil de comparaison
- d'effectuer une analyse du marché

- de déterminer la répartition des coûts de l'industrie, des ratios d'exploitation, des dépenses, des revenus et des ventes
- de mieux comprendre l'importance de l'industrie au sein de l'économie canadienne

Ententes de partage de données

Dans le but d'éviter le dédoublement des enquêtes et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec bon nombre de ministères et d'organismes gouvernementaux qui ont également besoin de vos renseignements. Le but consiste à partager avec ceux-ci les données de quelques enquêtes pour les établissements commerciaux qui ont des activités dans leurs secteurs de compétences respectifs. **Ces ententes prévoient que les données partagées seront utilisées à des fins statistiques et demeureront confidentielles.** Si une entente de partage de données s'applique à une enquête particulière, les répondants en sont informés au moment de la collecte de données.

Il existe deux catégories d'ententes de partage de données selon la *Loi sur la statistique* :

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de *Terre-Neuve-et-Labrador*, de la *Nouvelle-Écosse*, du *Nouveau-Brunswick*, du *Québec*, de l'*Ontario*, du *Manitoba*, de la *Saskatchewan*, de l'*Alberta* et de la *Colombie-Britannique*. Ces organismes statistiques ont été créés en vertu de lois provinciales qui les autorisent à recueillir eux-mêmes ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. Ces lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique* fédérale et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de l'*Île-du-Prince-Édouard*, du *Yukon*, des *Territoires du Nord-Ouest* et du *Nunavut*. Toutes ces ententes conclues en vertu de l'article 12 prévoient que les données demeureront strictement confidentielles.

En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef du Canada et en l'envoyant avec votre questionnaire dûment rempli. Veuillez indiquer les organismes auxquels vous ne voulez pas que les données soient transmises.

Nota — Ententes conclues en vertu de l'article 12 :

Pour les unités commerciales des industries manufacturières et de la foresterie, des ententes ont également été conclues en vertu de l'article 12 dans le but de partager des données avec les ministères et organismes suivants :

Ressources naturelles Canada, pour toutes les unités commerciales des industries manufacturières.

Le ministère des Ressources naturelles de Terre-Neuve-et-Labrador, le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, le ministère des Ressources naturelles du Québec, le ministère du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario, le ministère de l'Énergie et des Mines du Manitoba, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières de la Colombie-Britannique, pour toutes les unités commerciales dont l'activité gravite autour des métaux non ferreux (sauf l'aluminium), la fonte et l'affinage, la fabrication de matériaux de construction en argile et de produits réfractaires, la fabrication de ciment et la fabrication de chaux. En plus de permettre l'utilisation des données à des fins statistiques, les ententes conclues avec ces organismes leur permettent d'utiliser l'information conformément aux dispositions des lois de leur province.

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, pour toutes les unités commerciales d'exploitation forestière, les scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente), les usines de placages et de contreplaqués de feuillus, les usines de placages et de contreplaqués de résineux, les établissements de préservation du bois, les usines de panneaux de particules et de fibres, les usines de panneaux de copeaux, les usines de pâte mécanique, les usines de pâte chimique, les usines de papier (sauf le papier journal), les usines de papier journal et les usines de carton.

Dans les cas où les renseignements sont déclarés de façon regroupée et qu'ils se rapportent à des activités ayant lieu dans plus d'une province ou d'un territoire, Statistique Canada peut attribuer une partie des renseignements déclarés à ces autres activités. Les renseignements attribués seront partagés en conformité avec les dispositions des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la statistique*, tels que décrits précédemment.

Dans les cas où il y a un siège social distinct, Statistique Canada peut rajuster les recettes déclarées de ce siège social de sorte qu'elles reflètent plus fidèlement la valeur des services offerts par le siège social. Dans de tels cas, il y aura un rajustement correspondant aux dépenses déclarées des unités desservies. Les renseignements rajustés seront partagés en conformité avec les dispositions des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la statistique*, tels que décrits précédemment.

Veillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces ententes de partage des données, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro suivant : **1 888 881-3666**.

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles. La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. Tous les employés de Statistique Canada ont prêté un serment de discrétion et s'exposent à des peines sévères pour toute violation du secret professionnel. L'information recueillie ne peut en aucun cas être divulguée, pas même en se prévalant de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de toute autre loi.

Statistique Canada publie seulement des données sous forme de résumés, de tableaux et de graphiques statistiques de façon à ce qu'aucun renseignement ne puisse identifier une entreprise individuelle.

Directives générales

Nota : Veuillez fournir des renseignements **seulement** pour l'(les) unité(s)¹ commerciale(s) indiquée(s) sur la première page du questionnaire. Quelques entreprises peuvent avoir des divisions ou des unités qui ont des activités dans des industries non considérées par l'enquête (p. ex. construction, vente au détail, industries manufacturières). Si vous ne pouvez pas fournir des renseignements distincts pour l'(les) unité(s) commerciale(s) spécifiée(s), veuillez donner des précisions dans la section **Commentaires** à la fin du questionnaire.

Une « unité commerciale » est définie comme le niveau de l'entreprise pour lequel il y a des activités communes et pour lequel on tient des livres distincts pour des données telles que les revenus, les dépenses et l'emploi.

B - Activité commerciale principale

Pour vérifier que vous avez bien reçu le questionnaire approprié, nous vous demandons de décrire brièvement la nature de votre activité commerciale pour la période de déclaration que vous allez indiquer sous la rubrique **Renseignements sur la période de déclaration**. La description devrait énoncer brièvement les principales activités de votre unité commerciale.

Veillez sélectionner l'activité commerciale qui est la principale source de vos revenus d'exploitation.

1. Une unité commerciale est parfois désignée sous le nom d'établissement.

Description de la branche des conseils en gestion, scientifiques et techniques basée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

Les catégories à être sélectionnées du questionnaire proviennent d'un système de codage connu sous le nom de **Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)**. Ce système a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis ayant comme toile de fond l'Accord de libre-échange nord-américain. Le SCIAN vise à fournir des définitions communes de la structure des activités économiques des trois pays ainsi qu'un cadre statistique commun qui facilitera l'analyse des trois économies.

Sous le SCIAN, l'industrie de conseils en gestion, scientifiques et techniques comprend cinq types de services de consultation. Afin de vous aider à sélectionner la catégorie décrivant le mieux l'activité de votre entreprise, voici une courte description de chacune :

Définitions tirées du SCIAN

Cette industrie est divisée en trois sous-groupes du SCIAN :

54161 - Services de conseils en gestion

Ces unités commerciales fournissent à d'autres des conseils et de l'assistance relativement à des questions de gestion, telles que la planification stratégique et organisationnelle, la planification et la budgétisation financières, les objectifs et les pratiques de marketing, les politiques, les pratiques et la planification en matière de ressources humaines ainsi que l'ordonnancement de la production et la planification du contrôle.

Les services de conseils en gestion sont divisés en trois catégories :

541611 - Services de conseils en gestion administrative et générale

Les consultants en gestion administrative fournissent des conseils et de l'assistance relativement à des questions de gestion administrative telles que la planification et la budgétisation financières, la gestion de l'actif et de l'actif, la gestion des documents, la planification administrative, la planification stratégique et organisationnelle, le choix d'un site, l'aide au démarrage d'entreprise et l'amélioration des processus administratifs. Les consultants en gestion générale fournissent une gamme complète de services de conseils en gestion administrative et de conseils en gestion des ressources humaines, du marketing, des processus, de la distribution et en gestion logistique, ou d'autres services de conseils en gestion.

Exclusions : les unités commerciales qui fournissent des services de bureau ou des services administratifs généraux au jour le jour et les gestionnaires de fonds commun de placement, les courtiers en placements.

541612 - Services de conseils en ressources humaines et en recherche de cadres

Les consultants en ressources humaines offrent des services d'actuariat, de consultation en rémunération et en avantages sociaux, de consultation en évaluation de l'employé, en développement organisationnel et en gestion du personnel. Les consultants en recherche de cadres fournissent des services de sélection et de présentation de cadres pour le compte de tiers.

Exclusions : la formation professionnelle et le perfectionnement en gestion.

541619 - Autres services de conseils en gestion

Cette catégorie comprend toutes les spécialisations de la consultation en gestion non mentionnées précédemment, comme les consultants en tarification de marchandises, en distribution physique, en logistique, en tarification, en recherche opérationnelle, en gestion des télécommunications et tous les autres consultants en gestion.

Exclusions : les consultants dans le domaine de la santé et de la condition physique, les entraîneurs personnels et les entreprises de gestion immobilière.

541620 - Services de conseils en environnement

Ces unités commerciales fournissent à d'autres des conseils et de l'assistance relativement à des questions environnementales telles que le contrôle de la contamination de l'environnement par des polluants, des substances toxiques et des matières dangereuses. Elles déterminent les problèmes, mesurent et évaluent les risques et recommandent des solutions. Elles emploient un personnel multidisciplinaire composé de scientifiques, d'ingénieurs et de techniciens ayant une expertise dans des domaines comme la qualité de l'air et de l'eau, la contamination par l'amiante, l'assainissement et le droit de l'environnement. Les unités commerciales de cette classe comptent les consultants en environnement, les consultants en assainissement des lieux et les consultants en dépollution.

Exclusions : les services de génie de l'environnement et les services d'assainissement de l'environnement.

541690 - Autres services de conseils scientifiques et techniques

Ces unités commerciales fournissent à d'autres des conseils et de l'assistance relativement à des questions scientifiques et techniques. Elles incluent, entre autres, les consultants en agriculture, en biologie, en produits chimiques, en géologie et en économie.

Exclusions : les services de génie de l'environnement et les services d'assainissement.

C - Renseignements sur la période de déclaration

La période de déclaration pour cette enquête correspond à l'**exercice financier** de l'unité commerciale se terminant entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005.

Si cette entreprise n'a pas été exploitée pendant la totalité de la période de déclaration mentionnée à la question 1, indiquez-en la raison en cochant la case appropriée à la question 2.

Si l'organisation de cette entreprise a changé au cours de la période de déclaration, cochez la case appropriée à la question 3.

D - Organisation de l'unité commerciale

Veillez indiquer le genre d'unité commerciale en cochant la case appropriée. Ne cochez **qu'une** seule case. Les définitions de ces unités commerciales figurent ci-après :

Entreprise à propriétaire unique non constituée en société : Un particulier est propriétaire d'une entreprise non constituée en société.

Partenariat non constitué en société : Un partenariat non constitué en société est composé de deux particuliers ou plus qui combinent les ressources et les activités dans une entreprise commune.

Compagnie constituée en personne morale : Une entité juridique (personne morale) exploitée en vertu de pouvoirs accordés par le gouvernement provincial, territorial ou fédéral. Ses attributs de base sont :

- un nom exclusif sous lequel elle peut posséder des biens, passer des marchés, tenter des poursuites et faire l'objet de poursuites;
- une responsabilité limitée qui fait en sorte qu'elle n'est pas responsable de ses dettes et obligations au-delà du montant de ses actifs financiers.

Coopérative : Une personne morale constituée en vertu d'une loi fédérale, provinciale ou territoriale

prévoyant l'établissement d'une telle société. Le but principal d'une société coopérative doit être :

- la commercialisation (y compris la transformation) de produits naturels appartenant à ses membres ou à ses clients ou acquis de ces derniers;
- l'achat, pour ses membres ou ses clients, de fournitures, de matériel ou de biens nécessaires au ménage;
- la prestation de services à ses membres ou à ses clients.

Coentreprise : Une coentreprise est une entreprise commerciale à laquelle participent deux parties ou plus et qui se termine au moment de l'achèvement du projet.

Entreprise publique : Entité réglementée par les ministères gouvernementaux.

Administration publique : Division du gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province, d'un territoire ou d'une municipalité.

Organisme sans but lucratif : Organisme habituellement constitué pour des fins sociales, philanthropiques ou autres fins semblables dont les droits de propriété ne sont pas normalement transférables et qui n'exploite pas un commerce dans un but de distribution ou d'utilisation des profits ou des gains financiers de ses membres.

E – Caractéristiques de l'effectif

Pour bien mesurer la contribution intellectuelle de l'ensemble du capital humain de cette branche, nous demandons des statistiques sur le nombre de propriétaires et de partenaires ainsi que sur le nombre d'employés et leur classification.

- 1. Nombre de partenaires et propriétaires actifs**
Si l'unité commerciale est une entreprise non constituée en société, veuillez déclarer le nombre de partenaires et propriétaires actifs (non rémunérés) dont les gains seront le bénéfice net de l'entreprise individuelle ou la société de personnes.
- 2. Nombre d'employés rémunérés**
Veillez **exclure** les partenaires et les propriétaires actifs (non rémunérés) des entreprises non constituées en société du nombre total d'employés rémunérés. Si un employé appartient à plus d'une des catégories suivantes, inscrivez-le dans la catégorie « la plus élevée » décrite ci-dessous. Par exemple, un employé du domaine de la vente et de la commercialisation qui est aussi un professionnel doit être déclaré dans la catégorie des professionnels.

a) Professionnels

Employés dont les fonctions devraient normalement exiger au moins un grade universitaire de premier cycle ou l'équivalent.

Exemples : consultants, arpenteurs-géomètres, géographes, géologues, scientifiques, artistes graphiques, dessinateurs graphiques, photographes, architectes, ingénieurs, chimistes, biologistes, autres spécialistes des sciences, avocats, analystes financiers, comptables, spécialistes de l'informatique, éditeurs, spécialistes de la commercialisation et de la recherche, chefs de projet et superviseurs.

b) Personnel technique et de métiers

Employés dont les fonctions devraient normalement exiger un certificat ou un diplôme d'études collégiales, ou bien un certificat de compétence ou l'équivalent et dont la tâche première ne touche pas le domaine de la vente et de la commercialisation.

Exemples : opérateurs en édition électronique, programmeurs, analystes des systèmes informatiques, administrateurs des réseaux, spécialistes des systèmes opérationnels, concepteurs et développeurs de logiciel, concepteurs industriels, techniciens de laboratoires, dessinateurs, technologues en SIG, inspecteurs techniques, mécaniciens, opérateurs d'équipement, machinistes, réparateurs et préposés à l'entretien, charpentiers et entreposeurs.

c) Personnel d'administration, de soutien et autres employés

Personnel qui fournit des services de bureau ou des services administratifs et le personnel occupant des postes de production ou d'entretien n'exigeant pas de certificat de compétence ni une formation équivalente en cours d'emploi.

Exemples : agents administratifs, teneurs de livres, agents du personnel, secrétaires, réceptionnistes, commis au courrier et à la distribution, personnel de nettoyage, conducteurs d'équipement de transport, et emplois qui n'exigent pas plus d'un mois de formation pour une personne n'ayant pas de certificat de compétence.

Inclure aussi les employés ne remplissant aucune fonction de supervision et qui ont été engagés principalement pour la vente ou la commercialisation de produits ou de services, par exemple, le personnel des ventes et du marketing, les représentants des comptes et des ventes, télévendeurs.

Exclure les employés dont les fonctions exigent un grade universitaire ou une attestation d'études collégiales, ou ceux dont la supervision est la fonction principale.

Nombre total d'employés rémunérés

Le nombre total d'employés rémunérés est la somme des questions a, b et c. S'il vous est impossible de donner une distribution des employés, veuillez déclarer le nombre total d'employés rémunérés.

3. Pourcentage des employés rémunérés qui ont travaillé à temps plein

Les employés à temps plein sont ceux qui ont travaillé le nombre d'heures de la semaine normale de travail de l'entreprise.

4. Roulement du personnel

Ces questions sont posées pour évaluer la mobilité à l'intérieur de l'industrie de consultation.

a) Nombre d'employés rémunérés embauchés au cours de la période de déclaration

b) Nombre d'employés rémunérés qui ont démissionné ou qui ont été remerciés au cours de la période de déclaration

5. Nombre d'employés contractuels embauchés au cours de l'année

Les employés contractuels sont des travailleurs autonomes qui sont embauchés sur la base d'un contrat écrit qui énonce les tâches à accomplir ainsi que la durée et les conditions de l'emploi. Veuillez déclarer le nombre d'employés contractuels engagés par votre entreprise au cours de l'année.

F - Revenus

Les données reliées aux revenus sont utilisées pour calculer des statistiques économiques qui fournissent une indication de la contribution de l'industrie à l'économie canadienne en général.

Veuillez déclarer les revenus pour chacun des services définis ci-dessous. Vous devez **exclure** la taxe de vente fédérale ou provinciale perçue en vue d'être remise à un organisme gouvernemental.

1. Services de conseils en gestion et de planification stratégiques, et en structure et révision organisationnelles

Inclure les services de consultation et de soutien opérationnel touchant la politique et la stratégie de l'entreprise, ainsi que la planification, la structuration et le contrôle global de l'organisation.

2. **Services de conseils en gestion financière**
Inclure les services de consultation et de soutien opérationnel touchant des questions de planification et de contrôle des finances.
3. **Services de conseils en gestion des ressources humaines**
Inclure les consultants en ressources humaines qui offrent des services d'actuariat, de consultation en rémunération et en avantages sociaux, de consultation en évaluation de l'employé, en développement organisationnel et en gestion du personnel.
4. **Services de recherche de cadres**
Inclure les consultants en recherche de cadres qui fournissent des services de sélection et de présentation de cadres pour le compte de tiers.
5. **Services de conseils en gestion de la production**
Inclure les services de consultation et de soutien opérationnel touchant l'utilisation efficace des matières dans les procédés de production, la gestion et le contrôle des stocks ainsi que les normes de contrôle de la qualité.
6. **Services de conseils en gestion du marketing**
Inclure l'analyse et la formulation d'une stratégie de marketing, la formulation de politiques de service à la clientèle et d'établissement des prix ainsi que l'organisation du procédé de distribution.
7. **Autres services de conseils en gestion**
Inclure les consultants en tarification de marchandises, en distribution physique, en logistique, en tarification, en recherche opérationnelle, en gestion des télécommunications et tous les autres consultants en gestion.
8. **Services d'étude du marché et de sondage d'opinion**
Inclure l'analyse du marché et du comportement du consommateur basée sur des données statistiques, des modèles économétriques, des enquêtes, etc. ainsi que les services d'enquête conçus pour obtenir de l'information sur l'opinion publique relativement aux problèmes sociaux, économiques, politiques et autres.
9. **Recherches économiques et sociales**
Inclure les études et les analyses des branches d'activité, l'analyse économique, modélisation économétrique, l'analyse démographique.
10. **Services de relations publiques**
Inclure les services visant à améliorer l'image et les relations d'une organisation ou d'une personne auprès du grand public, du gouvernement, des électeurs, des actionnaires ou autres.
11. **Services de conseils en technologie de l'information**
Inclure les services de conseils ou d'opinions d'expert sur des sujets techniques reliés à l'utilisation de la technologie de l'information (TI). **Comprend** les conseils sur les besoins en matériel et en logiciels, leurs acquisition, l'intégration des systèmes, la sécurité des systèmes ainsi que la prestation de témoignages d'expert sur des sujets concernant les TI.
12. **Enseignement et formation**
Inclure les services conçus pour développer chez les employés les compétences et les qualités qui augmenteront la productivité et permettront à l'organisation d'atteindre plus facilement ses objectifs.
13. **Services de conseils en environnement**
Inclure les conseils et l'assistance opérationnelle relativement à des questions environnementales telles que le contrôle de la contamination de l'environnement par des polluants, des substances toxiques et des matières dangereuses et les consultants en assainissement des lieux et les consultants en dépollution.
14. **Services de consultation en géomatique/géophysique**
Inclure les services de conception ou de consultation reliés à l'implantation des systèmes d'information géospatiale ou à l'utilisation des techniques en géomatique. Ces services peuvent inclure, par exemple, l'analyse des besoins de l'utilisateur, l'analyse de la rentabilisation, l'évaluation et la sélection de logiciels, l'élaboration des applications et la gestion de projet.
15. **Autres services de consultation scientifique et technique**
Inclure les services des consultants en agriculture, en biologie, en chimie, en géologie, en économie et tous les autres consultants qui fournissent conseils et assistance à d'autres organisations relativement à des questions scientifiques et techniques.
16. **Ventes de tous les autres biens et services produits**
Veuillez utiliser les lignes prévues afin d'indiquer les éléments qui représentent un pourcentage élevé du total de vos revenus d'exploitation. Si une répartition de ces éléments n'est pas disponible, un montant total en dollars est suffisant.
Les ventes de tous les autres biens et services produits, qui ne font généralement pas partie de la source majeure de vos revenus, complètent le tableau financier des activités de cette unité commerciale.

17. Total des revenus d'exploitation
Somme des montants déclarés aux questions 1 à 16.

18. Investissement et autres revenus
Inclure le recouvrement de mauvaises créances, l'intérêt, le revenu de dividendes et les gains en capital provenant de la vente d'actifs.

19. Total des revenus
Somme des montants déclarés aux questions 17 et 18.

G – Dépenses

Veillez indiquer vos dépenses **en excluant** la partie de la taxe de vente fédérale ou provinciale qui est remboursée par le gouvernement. Si votre système de comptabilité ne le permet pas, veuillez indiquer les remboursements qui sont inclus.

1. Total des salaires et des traitements des employés

Inclure tous les salaires et traitements, avant déductions, versés aux employés pour qui vous avez fourni un *T4 – État de la rémunération payée*. Inclure les congés annuels payés, les indemnités de départ, les honoraires des directeurs, les honoraires des administrateurs, les allocations imposables, les salaires rétroactifs, les commissions, les primes (y compris la participation aux bénéfices) et les gratifications.

Exclure tous les paiements et dépenses liés à des contractuels de l'extérieur et les montants versés à des occasionnels en l'absence d'un *T4 – État de la rémunération payée*.

2. Part des avantages sociaux versée par l'employeur

Inclure les cotisations de l'employeur à des régimes d'assurance-maladie, d'assurance-vie, d'assurance-emploi, les cotisations aux régimes de pension, les indemnités pour accident du travail, les allocations de retraite ou paiements forfaitaires versés aux employés au moment de la cessation d'emploi ou de la mise à la retraite de même que des contributions à d'autres avantages sociaux comme la garde d'enfants et des prestations supplémentaires de chômage.

Exclure les contributions sociales aux régimes provinciaux de santé et d'éducation. Veuillez les déclarer dans cette section à la question 20.

3. Total de la rémunération du travail

Somme des montants déclarés aux questions 1 et 2. Si aucune distribution n'est disponible, veuillez indiquer ici le total de la rémunération du travail.

4. Frais de téléphone et autres services de télécommunications
Inclure les services de téléphone, de télécopieur, de téléphone cellulaire et de téléavertisseur utilisés pour la transmission de la voix, de données ou d'images, les frais d'accès à Internet ainsi que les achats de services de transmission par câble et par satellite d'émissions de télévision, de radio et de musique.

5. Location et location à bail de locaux à bureaux ou autres biens immobiliers

Inclure toutes les dépenses liées à l'énergie, au mazout et à l'eau, si elles ne peuvent pas être indiquées séparément des frais de location et de location à bail.

6. Autres dépenses de location et de location à bail

Inclure la location de véhicules automobiles, d'ordinateurs et de périphériques, d'autre matériel et outillage, et d'autres biens. **Inclure** aussi les dépenses liées à l'achat d'essence.

7. Achats de services de réparation et d'entretien

Inclure les frais de réparation et d'entretien des immeubles et des structures, y compris les services de conciergerie et de nettoyage, d'autre matériel et outillage, et d'autres biens. **Inclure** les frais liés aux matériaux, aux pièces et à la main-d'oeuvre. **Exclure** les frais de gestion immobilière.

8. Services de consultation fournis par l'intermédiaire de sous-traitants

Inclure les services de consultation **achetés pour le compte de clients**, par exemple pour bénéficier de compétences particulières dans des domaines comme l'informatique.

9. Frais d'enseignement et de formation

Inclure les dépenses liées à la mise à jour des qualifications acquises, aux programmes de développement professionnel et de gestion, etc.

10. Autres honoraires de services professionnels et commerciaux

Inclure, par exemple, les paiements versés à une agence de placement ou à un service de location de personnel, les frais de traitement des données, les frais de la préparation de la paye, les honoraires de services d'architecture, d'ingénierie, de services scientifiques et techniques, les honoraires de services juridiques, de comptabilité et de vérification.

11. Primes d'assurance

Inclure la couverture d'assurance pour responsabilité, véhicules automobiles, bâtiments et équipement.
Exclure les primes payées directement à votre siège social, s'il y a lieu.

12. Frais de publicité

Inclure les frais de publicité et de promotion comme la publicité dans les journaux, les dépenses liées aux médias, les catalogues, la promotion de l'entreprise, les présentations, les présentoirs, etc.

13. Frais de voyage, de repas et de représentation

Inclure les frais de transport des voyageurs, ainsi que les frais d'hébergement et de repas, les autres allocations de déplacement et les achats pour les clients (p. ex. des événements reliés aux arts du spectacle, des événements sportifs).

14. Dépenses pour les fournitures de bureau

Inclure les achats de fournitures de bureau qui seront utilisées par l'entreprise elle-même. Inclure aussi, **s'ils ne sont pas capitalisés**, les ordinateurs, les logiciels, les imprimantes, les photocopieurs, et le mobilier de bureau, etc.
Exclure les dépenses en immobilisations, les frais de poste et de messagerie.

15. Tous les autres composants, matières et fournitures

16. Dépenses pour le chauffage, l'électricité et l'énergie

Inclure les dépenses pour l'achat d'énergie, par exemple, l'électricité, l'essence, le mazout, le carburant diesel, le propane, le gaz naturel.

17. Amortissement et dépréciation

Inclure l'amortissement et la dépréciation de l'actif de l'unité commerciale visée par la déclaration, y compris l'amortissement des obligations locatives.

18. Frais d'intérêts

Inclure les frais d'intérêts sur les obligations locatives et tous les autres frais d'intérêts divers, tels que les intérêts sur les emprunts et la partie des intérêts des paiements hypothécaires.

19. Valeurs non encaissables, réévaluations et pertes en capital

Inclure les pertes résultant de l'aliénation d'immobilisations et de placements, les dévaluations de l'actif à la valeur de réalisation nette à cause de la diminution permanente des valeurs, les pertes résultant des changements de taux de change et toute autre perte extraordinaire résultant de transactions ou d'événements qui possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- a) elles ne devraient pas se produire fréquemment au cours d'une période de plusieurs années;
- b) elles ne sont pas typiques des activités commerciales normales de l'entité;
- c) elles ne dépendent pas principalement de décisions ou de déterminations effectuées par la direction ou les propriétaires.

20. Toutes les autres dépenses

Veillez préciser les éléments les plus importants des dépenses de cette catégorie.
Inclure les frais bancaires, les commissions sur cartes de crédit et de débit et autres frais de services financiers, tous les frais de services versés au siège social et aux autres unités de services d'appoint aux entreprises, les redevances et les droits de franchise, les impôts fonciers et les taxes de transfert de propriétés (non inclus à la question 5 de cette section), ainsi que les taxes d'affaires, les licences et les permis, les contributions sociales aux régimes provinciaux de santé et d'éducation, la provision pour créances irrécouvrables, les frais postaux et les frais de messagerie, les dons, etc.
Exclure l'impôt sur le revenu.

21. Total des dépenses

Somme des montants déclarés aux questions 3 à 20.

H - Activités internationales

Les services commerciaux couvrent une variété de services industriels, professionnels, commerciaux et de services aux entreprises, de même que les opérations de redevances et de licences, mais **excluent les importations et exportations de biens**, les opérations de fret, les déplacements, les intérêts ou les profits et les pertes.

I - Répartition des revenus d'exploitation selon l'emplacement des clients

Cette section vise à mesurer la valeur des services de consultation vendus à des clients situés à l'intérieur et à l'extérieur de la province ou du territoire de l'emplacement de votre entreprise.
Exemple : Si votre bureau d'Alberta a fourni à des clients demeurant en Saskatchewan des services de consultation qui ont généré des honoraires représentant 2 % du total des revenus gagnés par le bureau d'Alberta, veuillez déclarer 2 % à la ligne de la Saskatchewan.

Les données sur la répartition des revenus selon l'emplacement des clients serviront à améliorer les renseignements sur le mouvement des biens et des services entre provinces, territoires et vers d'autres pays. Nous sommes conscients qu'il peut être difficile de répondre à cette question et nous vous invitons à soumettre vos suggestions dans la section **Commentaires**, à la fin du présent questionnaire, sur les moyens de l'améliorer.

J - Répartition des revenus d'exploitation selon la catégorie de clients

Cette section vise à déterminer quels secteurs de l'économie canadienne achètent vos services.

1. Clients au Canada

a) Particuliers et ménages

Les particuliers et les ménages qui achètent vos services mais qui n'appartiennent pas aux secteurs commercial ou gouvernemental.

b) Entreprises

Pourcentage du total des revenus d'exploitation provenant de ventes au secteur commercial. Les ventes au gouvernement et aux clients institutionnels doivent être déclarées ci-après.

c) Établissements publics

Veuillez déclarer le pourcentage du total des revenus d'exploitation provenant de ventes aux hôpitaux, aux écoles et aux universités et aux services publics.

d) Administrations publiques

Vous devez déclarer ici le pourcentage du total des revenus d'exploitation provenant de ventes à des clients classés comme organismes d'administration fédérale, provinciale, territoriale ou municipale.

2. Clients à l'extérieur du Canada (exportations)

Veuillez déclarer le pourcentage du total des revenus d'exploitation que représentent les ventes à des clients situés à l'extérieur du Canada. Ces clients peuvent comprendre des entreprises étrangères, des particuliers étrangers, des établissements ou des gouvernements étrangers.

Veuillez vous assurer que le pourcentage déclaré pour les clients à l'extérieur du Canada est égal à la **somme** des pourcentages déclarés aux questions 14 à 23 à la **section I**.

Veuillez à ce que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

Les données sur la répartition des revenus d'exploitation selon la catégorie de clients serviront à améliorer les renseignements sur les origines de la demande de biens et de services. Nous sommes conscients qu'il peut être difficile de répondre à cette question et nous vous invitons à soumettre vos suggestions dans la section **Commentaires**, à la fin du présent questionnaire, sur les moyens de l'améliorer.

K - Attestation

Si la personne qui a rempli ce questionnaire n'est pas la même qui est inscrite sur les renseignements préimprimés de la première page du questionnaire, veuillez fournir les renseignements requis sur cette page. Cela permettra à Statistique Canada de communiquer avec cette personne-ressource s'il y avait des questions concernant les renseignements fournis par cette entreprise.

Veuillez indiquer le temps (en heures et minutes) requis pour rassembler l'information et remplir ce questionnaire. Si cette question a présenté pour vous des difficultés importantes, veuillez décrire la nature de ces difficultés dans la section **Commentaires**. Cette information sera très utile pour évaluer le fardeau de réponse et améliorer le questionnaire.

L - Commentaires

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires au sujet de notre programme d'enquête auprès des entreprises. Si nécessaire, veuillez joindre une page distincte. Soyez assurés que nous passons en revue tous les commentaires reçus dans le but d'améliorer l'enquête. Voici quelques sujets susceptibles de faire l'objet de commentaires :

- faits qui pourraient avoir causé une variation importante des valeurs déclarées par rapport à l'année dernière
- contenu du questionnaire
- nouvelles questions d'intérêt pour votre branche
- libellé du questionnaire
- utilisation de la terminologie propre au domaine des affaires
- clarté des questions (p. ex. les définitions, les exemples d'inclusions et d'exclusions, les feuilles de codes, les directives, les guides de réponses)
- ordre et enchaînement des questions
- date de réception du questionnaire et temps alloué pour y répondre

- autres sources de données à utiliser pour simplifier la tâche des répondants
- possibilité de déclaration électronique
- progiciels de gestion généraux (non exclusifs) utilisés

Merci d'avoir rempli le questionnaire. Veuillez faire une copie pour vos dossiers.

S'il y avait des questions concernant les renseignements fournis, un représentant de Statistique Canada pourrait vous téléphoner. Le fait de conserver une copie de votre questionnaire rempli pour vos dossiers vous permettra de passer moins de temps au téléphone.

Merci

Nous espérons que ce guide vous a aidé à répondre à cette enquête et qu'elle vous a aussi fourni certains renseignements sur Statistique Canada. Si vous avez des suggestions visant à améliorer ce guide, veuillez les écrire à la section **Commentaires** du questionnaire.

Visitez le site Web de Statistique Canada au www.statcan.ca

Consultez des pages parmi les plus informatives, dont les suivantes :

- **Le Quotidien** (cette publication officielle diffuse chaque jour les plus récentes données de Statistique Canada)
- **Le Canada en statistiques** (plus de 350 tableaux statistiques touchant une large gamme de sujets relatifs à l'économie et à la société)
- **Renseignements pour les participants à une enquête** (renseignements sur des enquêtes auprès des ménages et auprès des entreprises menées par Statistique Canada)
- **Profils des communautés** (Accédez aux données les plus récentes du Recensement de 2001 grâce aux **Profils des communautés** de 2001 pour les villes, villages, réserves indiennes, comtés et régions métropolitaines du Canada)
- **Recensement** (résultats du Recensement de 2001)
- **Ressources éducatives** (programmes et produits pour les élèves et les enseignants)

Visitez votre bibliothèque publique

Plus de 700 bibliothèques publiques dans l'ensemble du Canada disposent des publications de Statistique Canada.